

Un voilier antique

In: Antiquités africaines, 1,1967. pp. 83-98.

Citer ce document / Cite this document :

Foucher Louis. Un voilier antique. In: Antiquités africaines, 1,1967. pp. 83-98.

doi : 10.3406/antaf.1967.884

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/antaf_0066-4871_1967_num_1_1_884

UN VOILIER ANTIQUE

par

Louis FOUCHER

En 1953 et 1954, le docteur Ali El Adari de Sousse, en procédant à des travaux dans sa propriété de Chott Maria ⁽¹⁾ qui occupe sans doute l'emplacement de l'antique *Themetra* ⁽²⁾, découvrait des vestiges archéologiques importants que nous avons signalés ailleurs ⁽³⁾. Nous avons surtout procédé au dégagement des thermes, mais il reste encore de vastes surfaces à explorer et en particulier une maison, révélée par des travaux utilitaires, dont quelques éléments ont été mis au jour ⁽⁴⁾. Nous pensions pouvoir dégager cet ensemble assez rapidement, mais l'abondance des découvertes faites dans le Sahel tunisien entre 1955 et 1965 et la nécessité de donner la priorité aux chantiers présentant un caractère d'urgence sont telles que notre activité s'est portée ailleurs et que ce travail reste inachevé. Nous ne savons quand il pourra être repris et notre but n'est pas de présenter ici un compte rendu de fouilles ⁽⁵⁾ ; il nous a paru cependant utile de donner la description d'une mosaïque qui nous permettra de reprendre certains problèmes relatifs à la navigation antique.

La mosaïque qui nous intéresse ici (fig. 1 et 2) constitue le pavement d'une salle de 6,58 m × 4,68 m ; dans l'angle sud-ouest, a été aménagée une citerne dont l'entrée forme un carré en maçonnerie de 0,60 m × 0,60 m qui s'élève à 0,45 m au-dessus du niveau du sol ⁽⁶⁾. Une tresse polychrome entoure le champ occupé par un rectangle central et divisé par six rangées de couronnes de laurier très simples entourées par des rinceaux tangents ménageant entre eux des carrés à bords concaves ornés d'une fleur cruciforme lancéolée jaune ou rouge sur fond quadrilobé rouge ou jaune. Le feuillage des couronnes est encore relativement léger, mais est entouré par deux lignes continues qui contrastent plus que les fines lignes végétales pointil-

(1) Ou Chott Meriem ; sur la côte sahélienne, à une quinzaine de km au nord-ouest d'Hadrumète-Sousse.

(2) L. POINSSOT, *Une inscription de Souani el Adari*, *R.Tu*, 1942, p. 134.

(3) L. FOUCHER, *Motifs prophylactiques sur des mosaïques récemment découvertes à Sousse*, *Actes du LXXIX^e congrès des sociétés savantes d'Alger en 1954*, publiés en 1957, pp. 178 sqq. ; *La mosaïque dionysiaque de Themetra*, *MEFR*, 1957, pp. 151-161 ; *Thermes romains des environs d'Hadrumète, N et D, nouvelle série*, n. 1, pp. 15-34, Tunis, 1958 ; *Navires et barques figurés sur des mosaïques découvertes à Sousse et aux environs, N et D*, XV, Tunis, 1957 ; G.C. PICARD, *BCTH*, 1954, p. 177 ; *RA*, 1960, II, pp. 25-37.

(4) Signalés par nous au congrès d'Alger en 1954, *loc. cit.*, pp. 178-180, fig. 13. Lorsque, partant des thermes, on emprunte le sentier qui se dirige vers la mer, on laisse sur la gauche un puits antique puis des restes de constructions très confuses dont la plupart des pierres ont été arrachées au cours des ans et, un peu plus loin, sur un remblai qui domine la mer, l'édifice qui nous intéresse ici. Ce remblai, soutenu par d'anciens murs en petit appareil marque la limite entre la zone d'habitation et le quartier du port qu'il faut rechercher sous le sable de la plage et en mer.

(5) Un plan, établi par un dessinateur, M. FOUCHY, a été déposé à l'Institut National d'archéologie et arts à Tunis.

(6) D'autres citernes, situées plus au sud étaient également recouvertes par des mosaïques, *Congrès d'Alger, loc. cit.*, p. 178.

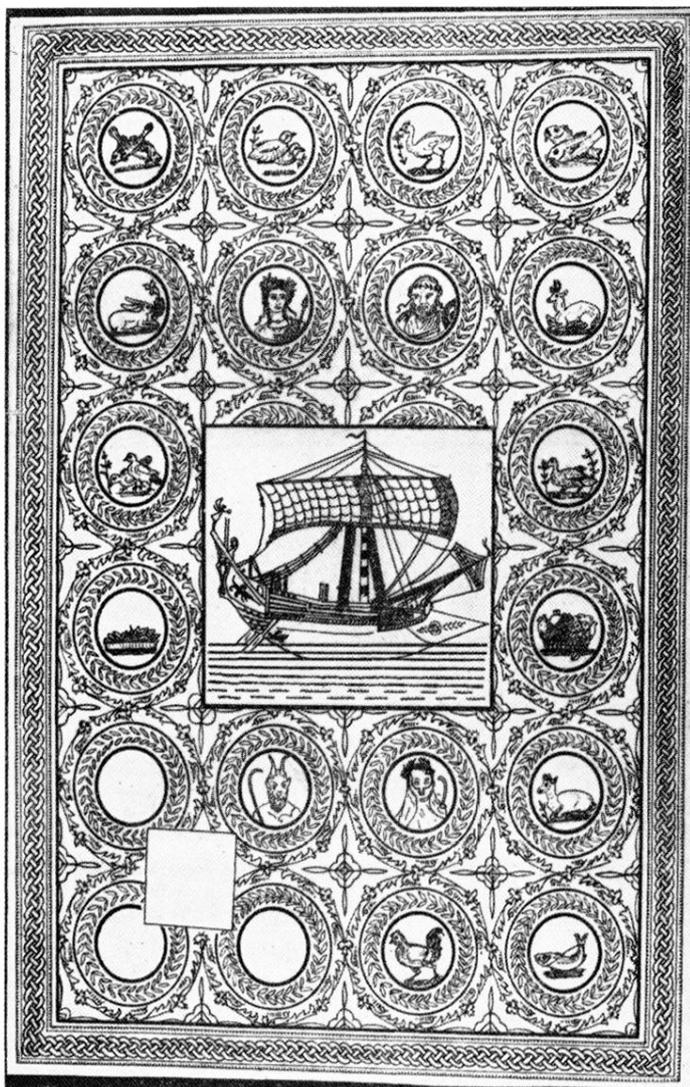


Fig. 1. — Dessin de la mosaïque de *Themetra*

lées de la mosaïque du triclinium dans la « maison de la procession dionysiaque » à El Jem ⁽¹⁾ attribuable au milieu du II^e siècle. De même le rinceau qui entoure ces couronnes est doté d'un feuillage plus développé et moins stylisé que sur les pavements de cette même maison ou sur la mosaïque des Satyres et Bacchantes de Sousse ⁽²⁾ ; d'autre part les feuilles ne suivent pas la ligne géométrique du même côté, elles débordent parfois, et, aux points de tangence, est dessinée une grosse feuille de vigne. Dans l'évolution du « style fleuri » ⁽³⁾, ce décor pourrait être placé au début du III^e siècle. L'intérieur des couronnes forme un cercle de 0,40 m de diamètre meublé par un sujet.

⁽¹⁾ L. FOUCHER, *La maison de la procession dionysiaque à El Jem*, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Tunis, P.U.F., 1963, pl. XVI, XVII, a, b, d.

⁽²⁾ P. GAUCKLER, *Inv. des mos. II*, n° 155, L. FOUCHER, *Inventaire*, n° 57.220, pl.L., *Procession dionysiaque*, pp. 79-85.

⁽³⁾ Sur l'évolution du « style fleuri », G.C. PICARD, *La mosaïque gréco-romaine*, CNRS, 1965, pp. 125-135.



Fig. 2. — Vue de la mosaïque de *Themetra*

1^{re} rangée :

Une bande de terre au-dessus de laquelle deux mérious à l'étal sont disposés en x, la tête en bas.

Deux perdrix apprivoisées (fig. 3) portant un collier (1) sont appuyées côte à côte ; une ligne brune crénelée indique le premier plan ; le sol, sous les oiseaux est fait de cubes jaunes disposés en trapèze et est agrémenté de deux petites tiges végétales. Cette façon de marquer le sol sous les objets est fréquente dans les productions des mosaïstes hadrumétins du III^e siècle (2).

Une « poule de Carthage » (fig. 4) s'avance à gauche vers une tige portant une fleur cruciforme.

Deux autres poissons à l'étal (fig. 5), l'un appuyé sur le ventre, l'autre relevant la tête.

2^e rangée :

Lièvre broutant une grappe de raisin (fig. 6), sujet très fréquent dans le Byzacium et toujours en rapport avec des thèmes dionysiaques (3). Le pelage jaune et brun rouge de l'animal est tacheté de points noirs, la partie inférieure des longues oreilles est soulignée par une ligne noire et l'œil bien rond. Chaque graine de raisin, bien ronde, est cernée de noir et la partie brillante affecte également une forme circulaire.

(1) L. FOUCHER, *Thermes romains*, pp. 11-12.

(2) On remarquera cependant qu'ici les ombres ne sont pas portées et que la ligne antérieure est plus accentuée.

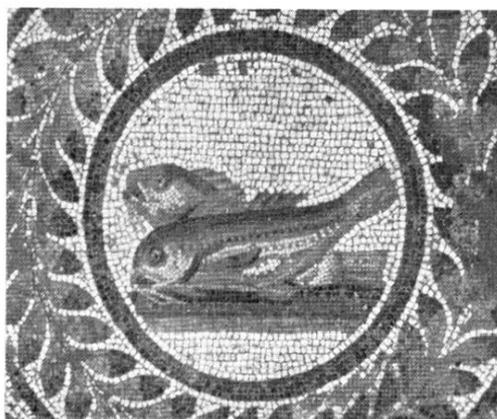
(3) Par exemple sur la mosaïque des Satyres et Bacchantes de Sousse et sur de nombreux pavements d'El Jem dont un inédit. Il serait intéressant de délimiter la zone géographique dans laquelle ce motif a été traité et d'en étudier l'évolution.



3



4



5



6



7

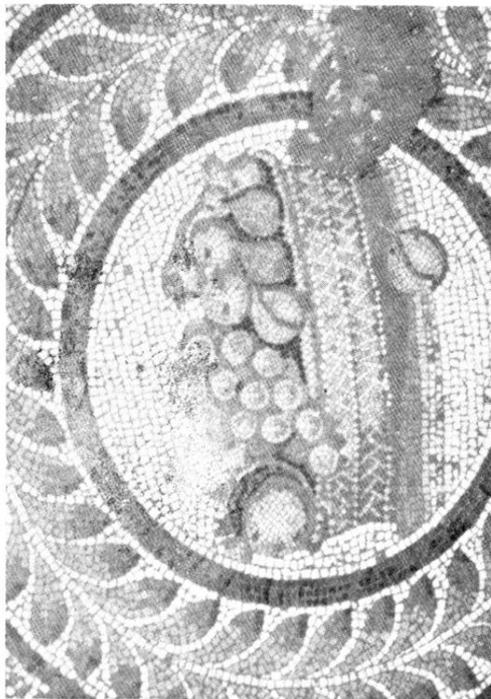
Fig. 3 à 7. — *Xenia*



8



9



10



11

Fig. 8 à 11. — *Xenia*

Nous avons déjà noté ⁽¹⁾ que cette technique artificielle s'oppose au dessin de belles grappes de raisin qui apparaissent sur des pavements du II^e siècle à Sousse ⁽²⁾ ou à El Jem ⁽³⁾.

Buste de Bacchante (fig. 12) traité selon les conventions propres à l'époque sévérienne : le visage, légèrement tourné par rapport au buste vu de face, apparaît un peu de biais et une zone d'ombre forme un triangle foncé sous le menton. Les traits offrent une ressemblance très nette avec ceux du Dionysos de la « maison de Virgile » à Sousse ⁽⁴⁾. La tête est entourée d'un bandeau bleu clair auquel sont rattachées deux coques de feuille de vigne et de raisins au-dessus des tempes. Les cheveux, plutôt blonds cachent presque entièrement l'oreille dont le lobe est orné d'un bijou, bleu ainsi que le petit médaillon du collier. Cette Bacchante est vêtue d'une robe verte à col fermé et sur l'épaule gauche est passée une pardalide en bandoulière sur laquelle se détache un thyrsos.

Buste de Silène (fig. 13) : bandelette végétale sur le front, crâne chauve, grosses oreilles, yeux écartés, regard vif dirigé à droite, forte barbe blanche en pointe, costume jaune avec un voile bleu clair sur l'épaule droite. A sa gauche un tambourin ⁽⁵⁾.

Gazelle couchée (fig. 7) aux aguets : un genou levé, tête dressée, œil inquiet, oreilles écartées, courtes cornes. Elle ne broute pas comme c'est le cas le plus fréquent lorsqu'elle accompagne des motifs dionysiaques ⁽⁶⁾.

3^e rangée :

Deux grives (fig. 8) ; l'une picore le long d'une petite tige, l'autre dresse la tête.

Un canard entre deux herbes, à droite du rectangle central (fig. 9).

4^e rangée :

Un panier plat rempli d'amandes.

Un panier d'osier (fig. 10) d'où émergent des grenades, un raisin et des figues.

5^e rangée :

Traces d'un sanglier entravé.

Buste de Pan (fig. 14), cornu, oreilles pointues, visage envahi par la barbe, un *pedum* à gauche.

Buste (fig. 15) en grande partie restauré et très curieux dans son état actuel : dans son état primitif, il s'agissait d'un Satyre à la tête couronnée de feuillage et regardant à droite ; comme d'ordinaire, il avait un *pedum* pour attribut. Tout le visage, sauf le front, ayant été abîmé, le restaurateur a indiqué les yeux par trois lignes parallèles, le nez par un grossier rectangle blanc limité sur les joues par deux zones brun rouge et au-dessous par une bande verte qui va en s'évasant. De chaque côté, il a complété la partie manquante par des cubes jaunes assez grossièrement taillés : l'ensemble est grotesque.

Gazelle couchée ayant devant elle une petite plante verte.

⁽¹⁾ *Thermes romains*, p. 34, pl. XIX, *Procession dionysiaque*, p. 89.

⁽²⁾ Mosaïque des Satyres et Bacchantes, ou encore L. FOUCHER, *La maison des masques à Sousse, N. et D.*, vol. VI (nouvelle série), Tunis, 1965, p. 54, fig. 75.

⁽³⁾ L. FOUCHER, *Procession dionysiaque*, fig. 9.

⁽⁴⁾ P. GAUCKLER, *Inv. des mos. II*, n° 142 ; L. FOUCHER, *Inventaire*, n° 57.099, pl. XXIII.

⁽⁵⁾ Sur Silène musicien : E. de SAINT-DENIS, *Le chant de Silène, Revue de philologie XXXVII*, 1963, pp. 23-40.

⁽⁶⁾ L. FOUCHER, *Thermes romains*, pp. 9-10, pl. IV.



12



13



14



15

Fig. 12 à 15. — Personnages dionysiaques

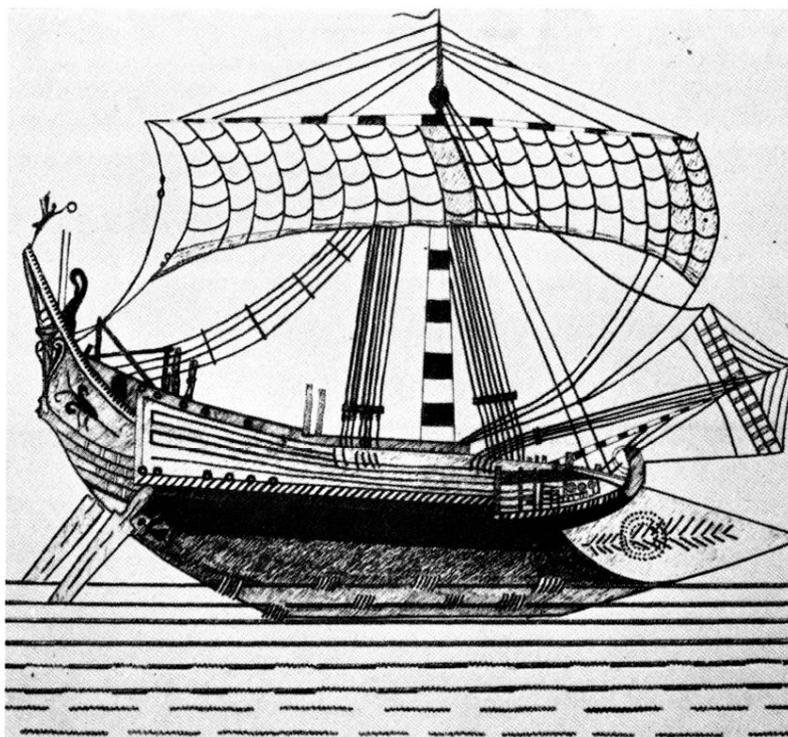


Fig. 16. — Le voilier

6^e rangée :

Les deux sujets situés près de l'ouverture de la citerne sont détruits.

Magnifique coq à gauche (fig. 11).

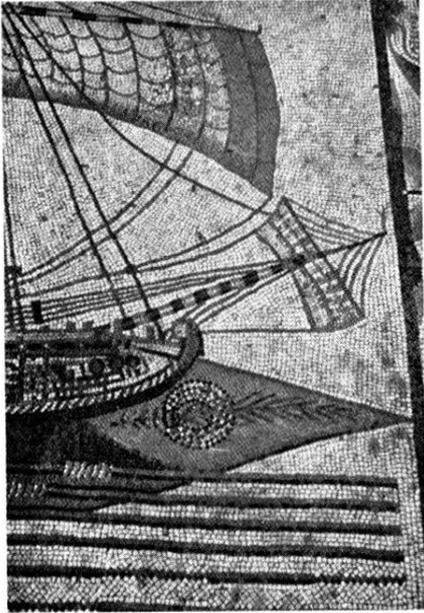
Poisson à l'étal ; un fil passant par les ouïes rejoint la queue.

Nous avons donc là, une fois de plus, un des sujets qu'affectionnaient tout particulièrement les mosaïstes de la région aux II^e et III^e siècles : un banal décor de *xenia* accompagnant des motifs dionysiaques. On ne trouve pas toujours ces thèmes sur le même pavement ; ils décorent souvent deux pièces voisines, le sol de l'une étant meublé uniquement par des *xenia*. L'originalité de cette mosaïque réside dans le fait que les sujets, ici, entourent un médaillon, qui n'est pas tout-à-fait au milieu, occupé par un voilier.

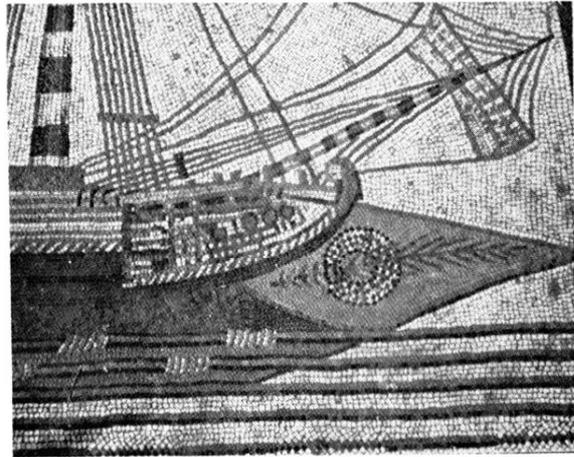
Le médaillon central mesure 1,90 m × 1,67 m ; il est limité par un encadrement formé de trois filets noirs et entièrement meublé par un bateau ⁽¹⁾ voguant à droite (fig. 16, 17, 18, 19, 20). De tout temps, les artistes ont été tentés de reproduire des navires sous voiles, mais lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes des marins, ce qui est le cas le plus fréquent ⁽²⁾, ils sont facilement amenés à commettre des erreurs, surtout, comme ici sans doute, lorsqu'ils cherchent à copier un modèle et non à reproduire la réalité ou encore

⁽¹⁾ La mosaïque étant encore en place, il ne nous est pas possible de photographier ce bateau sans qu'il paraisse déformé ; nous en présentons donc un dessin exécuté à l'échelle et des photographies de détail.

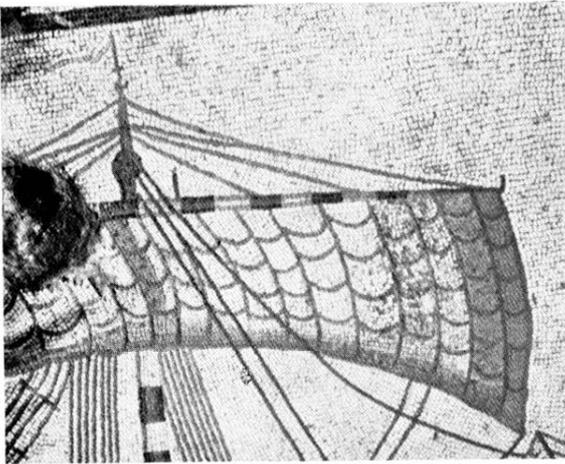
⁽²⁾ C'est ce que soulignait P.J. BRUHIER qui, dans une lettre du 5 septembre 1960, nous adressait la copie d'un article qu'il avait publié à propos du timbre de 25 F dans *Col Bleu* du Ministère de la Marine : « Regardez-moi cette voile avec sa vergue fixée au bas de la ralingue de fond. Surprise ahurissante qui prête à dire que celui qui a conçu une telle hérésie — et ceux qui l'ont acceptée pour diffusion — marchent certainement sur la tête... ».



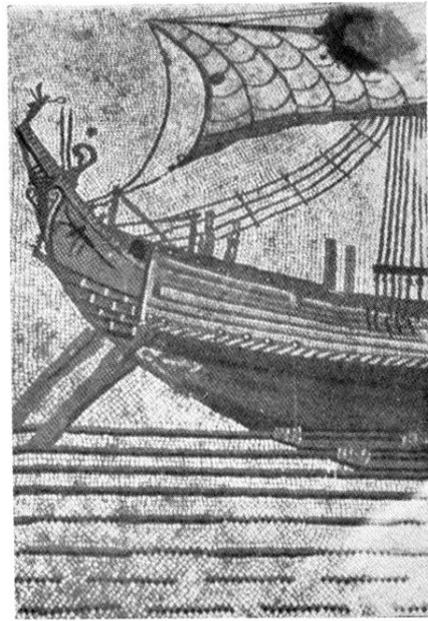
17



18



19



20

Fig. 17 à 20. — Détails du voilier.

quand ils veulent ennoblir leurs figures en les dotant d'attributs militaires (1). Il nous paraît évident que notre mosaïste a imité un modèle : si nous admettons en effet que ce pavement a été exécuté dans la première moitié du III^e siècle, nous constatons que, dans le bas de son tableau, l'artiste a représenté la mer par des zigzags verts disposés en bandes parallèles selon la mode du moment ; au niveau de la coque en revanche la mer est représentée par des lignes foncées entrecoupées de distance en distance par de petits traits clairs perpendiculaires (2). Il est bien difficile de préciser à quand remonte cette technique : elle existait en tout cas au premier siècle si l'on en juge d'après une peinture de la Casa delle Venere (3) et nous ne serions pas surpris qu'on puisse la rattacher un jour au goût recherché de la peinture hellénistique. Quoi qu'il en soit, on peut considérer que le mosaïste n'a pas imité que ce détail dans le modèle choisi. Nous avons vu également que les voiliers de commerce peuvent être arbitrairement dotés d'un éperon (4) ; mais celui-ci, en général ressemble à ceux des galères. La forme du nôtre est absolument aberrante et ne correspond en rien à la réalité : c'est une énorme pointe qui s'élève nettement au-dessus des flots ; il est décoré par une palme passant à travers une couronne : l'éperon pointu, mais placé beaucoup plus bas, au niveau de l'étrave, se rencontre sur les bateaux du Nil (5). Une autre fantaisie nous paraît aussi exceptionnelle : c'est la présence, au-dessous de la galerie arrière, d'un décor, sans doute métallique, représentant un canthare avec deux anses en S. Comme le médaillon est entouré par les bustes de quatre personnages du thiasse dionysiaque, que le bateau de Ptolémée Philopator, fantaisiste aussi puisqu'il ne pouvait naviguer, était bariolé de guirlandes de lierre et de thyrses peints à la cire donc rattaché au culte de Dionysos, nous ne serions pas surpris que le modèle imité ait appartenu à l'imagerie alexandrine (6). D'autres décors ont été ajoutés : la Victoire tenant une couronne, perchée à l'extrémité de la galerie de poupe et qui répond à l'image symbolique de l'éperon, se trouve souvent ailleurs. Les dessins de la poupe, une silhouette féminine et une sorte de crustacé, ou d'insecte, semblent également arbitraires : ils peuvent être les armes parlantes du propriétaire de l'édifice comme le lion à *Sullectum* (7) ou l'hippocampe aux thermes de *Themetra* (8).

(1) L. FOUCHER, *Navires et barques*, n. 12.

(2) Il en est de même au niveau de la barbe du Dieu Océan sur la grande mosaïque des thermes de *Themetra*, L. FOUCHER, *Thermes romains*, p. 33, pl. IX.

(3) D. JOLY, *Aspects de la mosaïque pariétale au I^{er} siècle de notre ère*, *La mosaïque gréco-romaine*, fig. 33.

(4) L. FOUCHER, *Navires et barques*, p. 8.

(5) H. SEYRIG, *Antiquités syriennes*, n° 47 : antiquités de Beth Maré, *Syria*, t. 28, 1951, pp.101-113 ; L. FOUCHER, *Navires et barques*, p. 24.

(6) Une mosaïque de Dougga (C. POINSSOT, *Mosaïques de la maison de Dionysos et d'Ulysse à Thugga*, *La mosaïque gréco-romaine*, pp. 219-230, fig. 21) montre la métamorphose des pirates tyrrhéniens en dauphins : Dionysos apparaît donc sur le bateau avec les personnages de son thiasse. Le thème, ainsi que celui d'Ulysse et les sirènes, dérivant de modèles très souvent reproduits, le bateau présente une certaine part de fantaisie ; mais l'artiste a néanmoins cherché à dessiner un navire assez voisin de ceux qui existaient alors : on remarquera en particulier le souci de montrer le trou carré par lequel la mèche du gouvernail passe sous l'aile et, en avant de celle-ci, la barre de bois qui peut être utilisée pour amortir les chocs au moment de l'accostage.

(7) L. FOUCHER, *Note sur des documents figurés concernant la navigation antique*, *Actes du 84^e congrès des soc. sav.*, Dijon, 1959 publiés en 1961, p. 216. Ce pavement, dont il ne subsiste que quelques fragments pose un certain nombre de problèmes : au-dessus du bateau décoré d'un lion, on lit le mot LEONTIVS et tout près de là, sur un autre pavement de la même maison évoquant des scènes d'amphithéâtre, [N] ICA LEONTI. Or le nom de LEO se rencontre également sur un pavement d'Uzitta (J.W. SALOMONSON, *Mosaïques romaines de Tunisie*, Bruxelles, 1964, pl. 18), ce qui incite G.C. PICARD (*REL*, 1965, p. 519, n. 1) à considérer que les Leontii faisaient partie de ces sodalités (Sinemati, Taurisci, Telegenii, Leontii et Pentasii) que nous connaissons mieux depuis les études de J.W. SALOMONSON (*The « fancy dress » banquet, Babesch*, XXXV, 1960, pp. 25-26) et depuis la découverte de Smirat présentée par A. BESCHAOUCH à l'Académie des inscriptions le 11 mars 1966. Ces groupements, connus d'après les poteries d'El Aoudja, les mosaïques et quelques inscriptions (G.C. PICARD, *ibid.* p. 518, n. 2), organisaient des jeux d'amphithéâtre, possédaient un sigle distinctif et se rattachaient au culte de certaines divinités. Les découvertes récentes montrent qu'on ne saurait en faire seulement des entrepreneurs de spectacles, que leur sigle n'est pas seulement un symbole religieux, mais que ces sodalités étaient importantes, qu'elles groupaient de riches propriétaires assez nombreux, qu'elles avaient des activités diverses. Ont-elles joué un rôle au point de vue économique ? c'est probable ; la mosaïque de *Sullectum* au nom de Leontius, dont le propriétaire paraît être un armateur, le prouve-t-elle ? c'est possible. Mais alors comment expliquer l'inscription Caneius au-dessus du bateau voisin ? Ces recherches mériteraient d'être poursuivies avec beaucoup de soin car elles permettraient de déterminer la durée et l'aire géographique de l'activité de ces groupements (cf G.C. PICARD, *ibid.* pp. 510-520, n. 3).

(8) L. FOUCHER, *Navires et barques*, T2 et T3, fig. 3, 4, 12, 13.

Le bordage nous paraît assez intéressant à étudier au point de vue de l'architecture navale. Une large bande noire, au-dessus de la ligne de flottaison, mais que l'on a oublié de prolonger à l'arrière après le gouvernail, doit représenter la préceinte ; au lieu de se terminer, à l'avant, par un *proembolion*, elle se prolonge et va former la corne de proue figurée en rouge et peut être métallique. L'aile, dont le rôle est de supporter et protéger le pivot du gouvernail (1) est renforcée, à sa partie inférieure par une longue poutre représentée en blanc et striée de petites lignes obliques parallèles. Elle part du tiers avant du bateau, au-dessous du hauban du grand mât et est fixée au bordage par une pièce de bois verticale peinte en rouge, puis elle suit la partie renflée de la coque et s'en écarte vers l'arrière ; elle est alors fixée par des solives cylindriques dont l'extrémité est figurée par un petit cercle noir et blanc : on en compte cinq à la partie supérieure et six en bas, immédiatement au-dessus de la poutre inférieure à laquelle elles doivent être chevillées (2).

De nombreux détails sont représentés à l'avant, entre l'extrémité de l'aile et la corne de proue : on distingue d'abord, à la partie supérieure du bordage, cinq petits carrés qui sont les bouts des baux supportant le pont dans lequel sont fixées trois bittes d'amarrage cylindriques autour desquelles devaient passer des boucles de câble. Comme l'a en effet démontré J. Le Gall, c'est cette partie qui était la plus exposée au moment de l'accostage (3). A propos du relief Torlonia, le même auteur mentionne la présence d'une poutre destinée à amortir les chocs lorsque le bateau, maintenu en poupe par une ancre (4) pouvait encore être ballotté. Cette poutre apparaît nettement ici : elle est engagée dans une pièce de bois cylindrique disposée verticalement et descend, légèrement à l'oblique le long de la proue. Des lignes verticales et une horizontale striée de lignes parallèles obliques au-dessus de la préceinte doivent encore concourir à renforcer cette partie au moment de l'accostage (5).

Reste à expliquer la présence des trois cercles que l'on voit à l'avant au-dessous de la ligne des baux du pont : il s'agit sans doute de trois poutres cylindriques traversant le bateau dans toute sa largeur et qui servaient à retenir la partie inférieure du mât de l'avant. J. Le Gall (6) a insisté sur le fait que l'*artemo* penché à l'avant à 45° devait être retenu par une charpente robuste (7) ; on pourrait donc se demander si le rôle de ces fortes poutres transversales n'était pas de maintenir ce mât entre elles. Deux objections peuvent se présenter : la première, c'est que sur notre dessin le prolongement du mât dans les substructures passe nettement plus en arrière mais il faut invoquer ici la maladresse du dessinateur : après avoir terminé sa grand'voile, il n'a pas osé se risquer à figurer l'*artemo* à 45° car il ne savait pas comment respecter les lois de la perspective ; il a donc utilisé, comme il pouvait, la place qui lui restait et a dû coucher son mât d'une façon invraisemblable. On peut se demander d'autre part pourquoi il y a trois poutres alors que deux auraient suffi. Faut-il considérer qu'on avait ainsi la possibilité d'incliner plus ou moins ce mât ?

(1) J. Le GALL, *Un modèle réduit de navire marchand romain*, Mél. Ch. Picard, RA, 1948, II, pp. 607-617 ; L. FOUCHER, *Návires et barques*, pp. 19-20 ; J. ROUGÉ, *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'empire romain*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1966, p. 62.

(2) Certaines représentations (relief Torlonia, Palestrina) montrent que des hommes peuvent prendre place sur la galerie de l'aile : F. MILTNER, *Osterr. Jahreshfte*, XXIV, 1929, p. 88.

(3) J. Le GALL, *Graffites navals du Palatin et de Pompéi*, Mém. de la Soc. Antiquaires Fr., 1955, p. 49.

(4) L'écubier par où était jetée l'ancre apparaît ici nettement sur la coque, derrière l'aile : c'est un trou noir au sommet arrondi.

(5) Le câble était ensuite frappé à des pierres percées (τρῆτοι λίθοι) du quai. Vars (L'art nautique de l'antiquité et spécialement en Grèce d'après A. BREUSING *Die nautik der Alten*, Paris, 1887, p. 153) n'a pas compris lorsqu'il se demande pourquoi on aurait percé les pierres alors qu'on pouvait aussi bien fixer le filin autour ; il croit donc que celles-ci étaient debout et non pas encastrées, en avancée, dans la paroi verticale du quai comme nous les voyons à Leptis Magna (cf R. BARTOCCINI, *Il porto romano di Leptis Magna*, Rome, 1958, pl. XLIV, 1).

(6) J. Le GALL, *Graffites navals*, p. 50. Il est probable cependant que le mât de proue était aussi retenu par des étais et des haubans comme le montrent le navire T3 de Themetra et notre bateau où un hauban seulement est figuré avec une enfléchure. Cf J. ROUGÉ, *op. cit.*, p. 58.

(7) Le graffite n° 3 p. 43 montre que le mât pénétrait jusqu'au fond de la coque.

Notre dessin présente par ailleurs beaucoup trop d'anomalies pour que nous puissions nous montrer affirmatif ; l'hypothèse mérite cependant d'être proposée car sur certaines monnaies, à partir du III^e siècle, le mât de proue paraît vertical ; il en est de même sur un bateau beaucoup plus ancien figuré sur une peinture dans une tombe étrusque du milieu du V^e siècle avant J.-C. (1). Reconnaissons toutefois que ces images, surtout celle de la peinture étrusque n'ont rien de convaincant.

Comme d'ordinaire, c'est surtout dans le dessin du gréement que les anomalies sont les plus flagrantes. La position des haubans et le gonflement de la grand'voile indiquent que le bateau, vu par tribord et légèrement de l'avant se dirige vers l'observateur à l'allure du largue mais la direction de la flamme du grand mât est en contradiction avec celle de l'*artemo* qui est orientée de bas en haut comme si le vent soufflait de babord avant. D'autre part les rames-gouvernails sont figurées comme si le spectateur voyait le navire légèrement de l'arrière (2). L'écoute et le bras de tribord, qui paraît avoir été réparé (3) sont trop courts par rapport à ceux de babord et suggèrent une allure près du vent, et non une allure du largue (4).

L'un des haubans qui, d'après les petits traits figurés au-dessous semble frappé à la partie supérieure de la *parodos* et non au bordage (5), monte à la verticale et n'est pas dirigé vers le *carchesium* si bien qu'il se perd dans le vide. Il en est de même de l'agrès muni d'enfléchures qui paraît à l'arrière : on peut se demander s'il s'agit d'une échelle de corde ou d'un galhauban ; dans ce cas, la voile étant pleine de vent, il devrait être raidi au lieu de flotter mollement. Au-dessus de la vergue, il n'y a pas de voile de hune, *sippara* (6) et, à babord, deux des balancines se confondent à partir du tiers supérieur (7). La vergue apparaît au-dessus de la voile et, de même que le mât, est peinte en deux couleurs mais la tétière et les rabans d'envergure ne sont pas figurés.

Le grand mât est maintenu par deux drisses à l'avant et aucune à l'arrière ; l'*artemo* n'en a pas. Le bras de tribord porte une épissure, celui de babord est double, ce qui est anormal. Le mât de proue n'a pas de bras ; l'une des écoutes de sa voile se confond avec celle de la grand'voile tandis que l'autre, ainsi d'ailleurs qu'un des haubans, s'attache, d'une façon tout à fait arbitraire, à la corne de proue.

Au *carchesium* aboutit également un filin qui part de l'extrémité de la vergue de l'*artemo*. L'Amiral Bertrand nous signale qu'on pourrait, à ce propos, risquer une hypothèse : « ce bras serait-il destiné à tirer la vergue pour dresser momentanément la voile d'*artemo* à la manière d'un foc et lui donner son effet

(1) Mario MORETTI, *Tarquinia : la tombe delle nave*, Milan, 1961, fig. 18 ; L. CASSON, *New light on ancient rigging and boatbuilding, The American Neptune*, t. XXIV, 1964, p. 81-94. Remarquons que la peinture est en bien mauvais état, que les reconstitutions de M. MORETTI sont au moins discutables. On voit effectivement à l'avant un mât (?) vertical, mais la disposition de la vergue, de la voile et des cargues est telle qu'on jugerait l'ensemble plutôt penché. Cette peinture ne nous paraît pas suffisante pour justifier les affirmations de L. CASSON. Nous ne pensons pas qu'on puisse dire, avec J. ROUGÉ, (*op. cit.*, p. 57, n. 5) que le mât de l'*Europa* est presque vertical, ni qu'on puisse faire confiance à l'illustration de la *Notitia Dignitatum* sous les insignes du proconsul d'Afrique.

Signalons que dans son étude extrêmement fouillée, J. ROUGÉ (*op. cit.*, pp. 58-59) doute que le mât de proue ait porté le nom d'*artemo* qui aurait désigné seulement un « gréement de fortune ». Ses arguments ne nous ont pas convaincu et nous reviendrons sur ce point. Bien que des auteurs aient emprunté indifféremment la partie pour le tout, nous pensons qu'*artemo* désigne plutôt le mât de proue et *dolon* sa voile.

(2) Même anomalie sur T 8, L. FOUCHER, *Navires et barques*, p. 14.

(3) L'épissure est marquée par un renflement.

(4) E. de Saint-Denis, avec sa bienveillance coutumière, ainsi que l'Amiral Bertrand, ont bien voulu nous apporter de nombreuses suggestions dont nous les remercions vivement.

(5) Il en est d'ailleurs de même pour l'un des haubans de l'*artemo*.

(6) Sur les *sippara*, qui devaient le plus souvent, comme sur le relief Torlonia affecter la forme de deux triangles rectangles accolés, voir A. PÉZARD, *gravis artemo, REL*, XXV, 1947, p. 218 ; L. FOUCHER, *Navires et barques*, p. 11 ; J. ROUGÉ, *op. cit.*, pp. 56-57, 73, 329.

(7) Il ne nous paraît pas possible de croire que « ces cordages ne seraient autres que les cargues dont la manœuvre serait facilitée par leur rassemblement et leur passage dans un calcat unique en tête de mât ». Toutes les représentations s'y opposent. Sur ce point, cf J. ROUGÉ, *op. cit.*, p. 55.

évolutif maximal ? ». Une autre explication nous paraît possible : on sait que les anciens connaissaient la bouline (1). Ne peut-on pas considérer que le dessinateur, dont les erreurs sont nombreuses, ayant vu un filin qui allait de l'*artemo* à la grand'voile, n'a pas cherché à comprendre son rôle, et au lieu de le faire partir du haut du mât vers le tiers supérieur du bord d'attaque de la grand'voile l'a placé un peu au hasard (2).

Malgré ces anomalies, ce voilier contribue à nous renseigner sur l'architecture navale. Nous y retrouvons le quadrillage des voiles : les lignes transversales représentant les bandes de cuir (3) munies d'anneaux (4) en plomb (5) ou en cuivre — pas visibles ici — dans lesquels passent les cargues (6). La ralingue de chute de tribord est légèrement plus épaisse que les cargues.

Le *carchesium* est indiqué ici par une sorte de boule brun rouge située sur le mât, un peu au-dessus de la vergue. Il serait sans doute intéressant d'étudier tous les sens de ce mot. En fait il semble qu'en matière de marine, il s'emploie surtout au pluriel et désigne l'ensemble des pièces situées en tête de mât, en particulier la hune et le calcet avec sa poulie sur laquelle passent les drisses. On ne trouve pas ici, comme sur certaines images de bateaux, une boule ronde ou en forme de pomme de pin placée sur le mât au-dessus des balancines et des *sippara*. C'est le cas sur les graffites n° 3 et 5 étudiés par J. Le Gall (7), l'un du Palatin et l'autre de Pompéi, mais aussi sur deux des voiliers de la grande mosaïque des thermes de *Themetra* (8), T 3 et T 7 : nous pensons que J. Le Gall a raison d'y voir l'*insigne carchesium* évoqué par Apulée, « ornement en métal, probablement creux et brillant, destiné à signaler au loin la présence du navire ».

Comme sur de nombreuses représentations de bateaux (9), on distingue, à l'arrière les pieux verticaux, entre lesquels on devait sans doute mettre une barre transversale et qui servaient de chevalets pour recevoir le grand mât lorsque celui-ci était couché, au port, ou par mauvais temps.

On voit également à l'arrière des barres foncées articulées qui appartiennent au gouvernail et sur lesquelles il nous paraît bon de revenir. On distingue très bien, à l'arrière, le safran de la rame-gouvernail ; la mèche est, en grande partie, cachée par la partie postérieure de l'aile sous laquelle se trouvait un dispositif permettant de descendre plus ou moins la pale et de l'orienter. Au-dessus du pont apparaît le système de la barre composé d'une tige fixée sur la mèche et une autre perche perpendiculaire à celle-ci, articulée sur elle et se dirigeant vers l'arrière. Nous avons déjà trouvé des représentations semblables à *Themetra* et à *Sullecthum* où l'on voit aussi le timonier (fig. 21) : en poussant sur cette perche, il imprime à la pale, par le jeu des articulations, un mouvement de rotation qui oriente la marche du navire.

(1) Sur la bouline, A. CARTAULT, *La trière athénienne*, p. 199 ; L. FOUCHER, *Navires et barques*, p. 15 (ligne 8, lire inférieur et non supérieur) ; J. ROUGÉ, *op. cit.* p. 54.

(2) Il faut bien reconnaître que, pour un dessinateur non averti, c'est surtout dans la représentation des filins que les erreurs sont le plus excusables.

(3) C'est ce qui paraît ressortir du texte de Lucien, *Le navire*, 4. Voir J. POUJADE, *La route des Indes et ses navires*, Paris, Payot, 1946, p. 130-133. Nous nous demandons toutefois si de longues bandes de cuir, en se rétrécissant sous l'effet des embruns ne contribuaient pas à déformer les voiles : il n'est pas impossible que l'on ait aussi cousu des cordes de chanvre pour retenir les anneaux de cargue.

(4) Que l'on appelle œils-de-chat ou œils-de-pie.

(5) F. BENOIT, *Actes du 83^e Congrès des soc. sav.*, Aix-en-Provence, 1958, publié en 1960, p. 64.

(6) On s'est demandé si les voiles étaient également renforcées par des bandes verticales. Pour Poujade, que nous suivons ici, les traits verticaux sont seulement des cargues. J. ROUGÉ (*op. cit.*, p. 50, n. 8) considère que « le navire représenté voile déployée sur le relief Torlonia peut permettre cette interprétation, des monuments comme le bas-relief de Narbonne (ESPÉRANDEU, *Recueil...*, 1, 1907, p. 412, n° 686) s'y opposent absolument par suite de l'épaisseur et du relief donné aux bandes verticales ». Ce dernier argument nous ne paraît pas valable : nous ne pensons pas que le sculpteur ait poussé le souci de représenter la réalité au point d'indiquer l'épaisseur relative des objets ; d'autre part, un si grand nombre de bandes verticales, une fois raidies par le mauvais temps, même en chanvre, auraient fait perdre à la voile toute la souplesse nécessaire aux manœuvres.

(7) J. LE GALL, *Graffites*, fig. 1 et p. 52.

(8) L. FOUCHER, *Navires et barques*, fig. 3 et 4.

(9) L. FOUCHER, *Congrès Dijon*, fig. 3 et 4.



Fig. 21. — Le timonier, mosaïque de *Sullecthum*

Les textes latins désignent ce dispositif par le mot *clavus* et *moderamina clavi* ; le vocabulaire grec est plus riche, mais, en ce qui concerne les parties du gouvernail, les termes ne sont pas toujours très clairs, surtout ceux que l'on rencontre chez les lexicographes. Beaucoup en effet ⁽¹⁾ considèrent que les mots *πηδάλια*, *οἶακες* *αὐχένας* sont synonymes et désignent le gouvernail ⁽²⁾. Un texte d'Eustathe ⁽³⁾ nous montre qu'on a pu prendre couramment l'une de ces parties pour le tout et qu'il y a lieu de procéder à des distinctions : « Quelques personnes considèrent comme un synonyme du mot *οἶαξ* celui d'*αὐχὴν* ainsi que le montre le terme usuel *αὐχένιον*, mais Diogenaios entend par *οἶακες* les barres qui font mouvoir les gouvernails, c'est-à-dire la tige rigide et les anneaux par lesquels passent les courroies. On emploie encore aujourd'hui ce mot *οἶακες* en ne l'appliquant qu'à une partie du gouvernail. Parmi les mots nautiques est en effet celui d'*οἶακία* désignant les barres de bois au moyen desquelles on fait tourner le gouvernail suivant les règles du métier » : ce terme correspondrait donc au latin *clavus*. C'est également ce que semble dire Zonaras ⁽⁴⁾ quand il précise que les *οἶακες* sont entre les mains du timonier : *οἶακες τὰ ἐν χερσὶ τῶν ἰθνητήρων ἡρτημένα ξυλάρια τοῖς πηδαλίοις δι' ὧν περιάγεται τὰ πηδάλια*. Le texte de Pollux ⁽⁵⁾ paraît plus net ⁽⁶⁾ : *Τὸ δὲ ἄκρον τοῦ πηδαλίου οἶαξ· καὶ τὸ πᾶν δ' οἶαξ τε καὶ πηδάλιον καλεῖται· τὸ δὲ μέσον αὐτοῦ φθεῖρ ἢ ῥίζα ἢ ὑπόζωμα· τὸ δὲ τελευταῖον πτερύγιον, τὸ δὲ λοιπὸν αὐχὴν*. Pour A. Cartault donc, la pale du gouvernail porte le nom de *πτερύγιον* ou *πτέρυγες*, le pluriel étant pré-

⁽¹⁾ Cf la recension de A. CARTAULT, *La trière athénienne*, Paris, E. Thorin, 1881, p. 103 et note 2.

⁽²⁾ Le mot *πλήκτρον* employé à une certaine époque (Hérodote, I, 194, Sophocle, fragments, 143) ne semble pas avoir été conservé plus tard.

⁽³⁾ EUSTATHE, 1553, 46.

⁽⁴⁾ ZONARAS, s.v., οἶηίου et HÉSYCH., οἶακες.

⁽⁵⁾ POLLUX, I, 89.

⁽⁶⁾ Nous adoptons la correction de A. CARTAULT : ἢ au lieu de ἡ : on indique ainsi que le *φθεῖρ* ou *ρίζα* est au niveau de la préceinte.

féralable puisqu'elle se composait de deux parties de part et d'autre de l'axe. Ces deux parties ne sont pas toujours égales : une différence de poids permettait à la pale de revenir au point mort dans une position parallèle à l'axe du navire. Le côté qui attaquant l'eau devait être plus mince ; des parties métalliques τὰ χαλκώματα τῶν πηδαλίων qu'Héséchiüs mentionne sous le nom de μηνίσκοι pouvaient sans doute être utilisées comme éléments de compensation. Cartault fait remarquer (1) que sur le relief Torlonia, la pale est percée, à droite et à gauche de la tige, de deux trous par où passaient des cordages qui l'assujétissaient au flanc du navire et l'empêchaient de s'en écarter ; il est plus probable que ceux-ci servaient à régler la hauteur du gouvernail qui, suivant l'état de la mer, devait être plus ou moins plongé dans l'eau. La mèche du gouvernail porterait donc le nom de φθεῖρ ou ῥίζα. Le mot φθεῖρ désigne chez Aristote (2) une sorte de poisson de mer qui vit attaché aux autres, ῥίζα c'est la racine. Elle passait sous l'aile par sabord, et là, par un trou ménagé dans un cylindre pouvant tourner sur elle même : ainsi on pouvait la descendre plus ou moins, ou bien, lorsqu'elle ne servait pas, comme sur le graffite de Délos étudié par le Commandant Carlini, elle était ramenée à l'horizontale (3).

Les autres termes désigneraient donc les manettes qui sont fixées sur la mèche ; mais ici les textes offrent de nouvelles difficultés : A. Cartault, commentant Pollux, dit que si l'οἶαξ est la partie supérieure du gouvernail, le φθεῖρ ou ῥίζα la partie moyenne et le περὺγιον la partie inférieure, on ne voit pas ce qui reste pour l'αὐχὴν. Nous serions tentés de répondre que l'οἶαξ est la barre fixée à la mèche et que l'αὐχὴν est l'autre barre articulée sur la précédente qui se dirige vers l'arrière du navire et sur laquelle agit le timonier. D'une part Polyen paraît confirmer ce point de vue en précisant (4) que les οἶακες et les αὐχένας sont placés au-dessus du pont : τὰ πηδάλια... τοὺς αὐχένας ἔχοντα καὶ τοὺς οἶακας ὑπὲρ τοῦ καταστρώματος. D'autre part l'expression être assis à la barre se dit être assis aux αὐχένας (5) : τοῖς ναύταις παρακελευόμενος ἐπὶ τῶν αὐχένων καθήμενος. Si l'on en croit le texte des Ναυμαχικὰ συνταχθέντα παρὰ Βασιλίου πατρικίου καὶ παρακοιμουμένου (6), le timonier était assis sur une sorte de plan incliné.

Lucien, dans le Navire (7), introduit le terme κάμαξ.. Comme il s'agit d'un gros navire qui remplit d'étonnement les habitants du Pirée, il devait avoir un système de gouverne assez développé : on s'extasie sur le fait qu'un petit vieillard chétif suffit à le manœuvrer en agissant sur une mince perche, κάμαξ : κάκεινα πάντα μικρὸς τις ἀνθρωπίσκος γέρον ἤδη ἔσωζεν ὑπὸ λεπτῆ κάμακι τὰ τηλικαῦτα πηδάλια περιστρέφων. Le mot κάμαξ serait alors synonyme d'αὐχὴν. Cet appareil de gouverne s'est certainement maintenu assez longtemps : le gouvernail latéral a existé en Méditerranée jusqu'au XIII^e siècle et on vit même, à la fin de ce siècle, des bateaux ayant à la fois deux rames gouvernail et un gouvernail d'étambot qui avait déjà fait son apparition en Mer du Nord.

Les lexicographes antiques ne nous renseignent donc pas sur l'évolution du gouvernail ; ils ne font pas la distinction entre l'appareil des grosses unités et celui des petits navires. Le *clavus* a pu désigner, suivant l'époque et la grosseur du bateau, une simple petite manette de préhension (8), puis une barre droite assez

(1) *ibidem*, p. 106.

(2) ARISTOTE. *H.A.*, 4, 10, 4 ; 5, 31, 8.

(3) Cdt. CARLINI, *Le gouvernail dans l'Antiquité, Assoc. maritime et aéronautique*, 1953, pp. 445-462. Le Commandant GUILLEUX LA ROERIE nous avait suggéré le dessin de ce dispositif que nous avons reproduit dans *Navires et barques*, p. 20, fig. 11, B.

(4) POLYEN, 3, 11, 14.

(5) CHRYSOSTOME, 2, *Ad Cor.*, p. 78.

(6) A. DAIN, *Naumachica*, Paris, Belles Lettres, 1943, 5, 2, 6. όπου δ' ὁ κυβερνήτης ἐπικλίνεται ἐγκλιμα καλεῖται.

(7) LUCIEN, *Le navire*, 6 ; L. LAURAND, *Rev. de philologie*, 1937, p. 131.

(8) Cette manette pouvait se recourber à la manière d'un anneau (HÉSECHIUS, s.v. δακτύλιος) ou être munie de boucles dans lesquelles passaient des cordes.

longue, comme celle que manœuvre le timonier sur le bateau de l'*Isidis navigium* (1). Sur les gros bateaux de commerce, on a ajouté ensuite les barres que nous trouvons ici. Elles n'étaient peut-être pas toujours perpendiculaires aux précédentes ni rigoureusement parallèles à l'axe du bateau si l'on en juge d'après la mosaïque de *Sullecthum* où elle se croisent (fig. 21) ou d'après la galère de *Themetra* T 1 (2) où elles sont figurées seulement d'un côté de la cabine, ce qui laisse supposer qu'il en était de même de l'autre côté et qu'elles se rejoignaient à l'oblique derrière celle-ci. En certains cas, la manœuvre était encore facilitée par des drosses puisque, dans les listes de cordages mentionnés par les *Naumachica* (3), on parle de ceux qui maintiennent les ὄλακες et à l'aide desquels ils sont retenus au τροχαντήρ (4). S'agit-il des cordages appelés χαλινοί ou χαλινά par Oppien (5) ? C'est fort possible et, sur ce point, nous suivrons volontiers J. Rougé (6) lorsqu'il estime qu'un système de drosses, passant sur des poulies permettait au timonier d'agir plus facilement sur les barres. La date de ces perfectionnements fait difficulté et un document figuré comme celui de *Themetra* ne peut nous renseigner puisque, si l'artiste a copié un modèle bien plus ancien, il est toutefois possible qu'il ait modifié son dessin et que l'observation directe d'un bateau l'ait incité à ajouter des détails même s'il ne les comprenait pas.

(1) S. REINACH, *R.P.G.R.*, p. 273, 1. Cette barre droite qui apparaît sur de nombreux documents, peintures, monnaies reliefs, etc. est plus ou moins longue ; elle peut être munie d'un anneau ou recourbée à l'extrémité comme sur une monnaie de Corinthe (GRASER, *Die ältesten Schiffsdarstellungen auf antiken Münzen*, pl. C, 285, b).

(2) L. FOUCHER, *Navires et barques*, fig. 9 et 10.

(3) A. DAIN, *ibid.*, 5, 2, 15.

(4) A. DAIN, *ibidem*, 5, 2, 5 : τὸ δὲ πρὸς πρύμναν ποδόστημα, ἐνθα δὴ καὶ σκηνὴ πήγνυται τῷ στρατηγῷ ἢ τριηραρχῷ, ἢ γούν κράτατος. Ἐν οἷς δ' ὁ κράτατος ἐπερείδεται, τροχαντήρες καὶ ἀφλαστα, οἱ λεγόμενοι Βάρδωνες.

(5) OPIEN, *Halieutiques*, 1, 229-231.

(6) J. ROUGÉ, *ibid*, p. 65 et note 2. Nous placerions plutôt ces perfectionnements à l'époque hellénistique comme le suggère la note 2.